

COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 12 JUIN 2018

Nous avons eu la surprise d'être convoqués ce jour dans une salle de réunion de l'INSEE. La direction a-t-elle eu peur d'un envahissement des agents lors de ce CTL ?

Ordre du jour :

Points soumis au vote:

- I) Approbation des procès verbaux (PV) du CTL n°8, n°9 et n°9bis de 2017 et n° 1 de 2018 ;
- II) Projet d'évolution du réseau 2019 :
- 2-1 Transfert de l'activité de la trésorerie de Doudeville vers la trésorerie de Yerville
- 2-2 Transfert de l'activité de la trésorerie de Petit Petit-Quevilly vers la trésorerie de Grand-Quevilly
- 2-3 Transfert de l'activité de la trésorerie de Valmont vers la trésorerie spécialisée de Fécamp Municipale pour l'ensemble des missions du SPL et du SIP-SIE de Fécamp pour le recouvrement de l'impôt
- 2-4 Transfert de l'activité de la trésorerie d'Aumale vers le SIP-SIE de Neufchâtel en Bray pour le recouvrement de l'impôt et vers les trésoreries de Neufchâtel en Bray ou Blangy sur Bresle pour les missions du SPL
- 2-5 Transfert de l'activité de la trésorerie SPL de Darnétal vers la trésorerie de Rouen CH pour l'ensemble des missions du secteur hospitalier et de la trésorerie de Mesnil Esnard pour les autres activités du SPL
- 2-6 Transfert de l'activité recouvrement de la trésorerie mixte de Mesnil Esnard vers le SIP de Rouen Est
- 2-7 Transfert de l'activité recouvrement de la trésorerie mixte de Bihorel vers le SIP de Rouen Est

- 2-8 Transfert de la gestion de l'EHPAD « Belle étoile » de la trésorerie mixte de Montivilliers vers la trésorerie hospitalière du Havre
- 2-9 Fusion des SIP du Havre
- 2-10 Fusion du SIE de Rouen Ville et du SIE de Rouen Est
- 2-11 Transfert de l'activité SIE du SIP-SIE de Eu vers le SIE de Dieppe

Lecture des déclarations liminaires (déclaration liminaire CGT en pièce jointe).

Réponses de la direction aux déclarations liminaires :

L'évolution du réseau 76 accompagne d'autres évolutions (métiers, nouvelles applications, le monde extérieur...)

- intercommunalité : vision globale des services rendus à l'usager et aux élus;
- milieu hospitalier : mise en place du groupement hospitalier du territoire (cohérence et proximité géographique)
- secteur public local : complexification due aux restructurations des collectivités;
- impôt : proximité géographique, réunion des interlocuteurs (recouvrement/assiette)
- augmentation de la dématérialisation ;
- les postes avec un manque récurrent de personnel ne répondent plus aux conditions de sécurité tant pour « les procédures que pour les agents » et ne peuvent plus assumer la continuité du service (tenue comptable dans les SIE).

« Nous faisons attention aux agents. Vous pouvez me dire le contraire, mais je ne l'accepte pas. Nous veillons à leur accompagnement et donnons le maximum d'information sur les règles d'affectation. L'installation des agents donnera lieu à un accompagnement par la division budget, logistique, immobilier « BIL » tant pour la partie déménagement que pour la partie installation dans les nouveaux locaux ».

Pour les organisations syndicales ces situations découlent directement des suppressions d'emplois décidées par la direction locale. Il ne s'agit pas que de transfert d'activité mais bien de fermetures de postes pour certains.

Une organisation syndicale intervient sur la note d'orientation du 24 avril 2018 concernant le CSP des particuliers. Cette note prévoit la suppression des cellules CSP pour les intégrer dans les PCRP (Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine) et entrera en vigueur en 2019. Et pourtant, ce point important n'est pas inscrit à l'ordre du jour de ce CTL.

La direction répond qu'il n'y a pas de volonté de cacher l'info. Elle veut prendre le temps, faire un état des lieux et préserver les résultats. IL ne faut pas inquiéter les agents...

Les organisations lui répondent que si les agents concernés avaient été prévenus avant la date butoir du mouvement local, ils auraient pu faire une fiche de voeux.

L'intersyndicale décide d'une suspension de séance.

Reprise de la séance :

L'intersyndicale demande un report de ce projet à 2020. La direction précise que c'est une note nationale et quelle doit être appliquée en 2019. Cependant, dans l'intérêt des agents, ils pourront participer au mouvement de fin d'année. Elle demande une certaine vigilance « voire souplesse » de la part de la RH. Une réunion d'information se tiendra avant la fin du mois.

<u>Info de dernière minute</u>: les SPF sont aussi dans le viseur de la DG. La déclinaison locale dépendra de la convergence des délais, de la réussite de l'expérimentation de la fusion des bases et du calendrier Accès des Notaires au Fichier immobilier (ANF). Ces deux sujets seront présentés lors d'un prochain CTL.

I) Procès verbaux :

PV n°8 : vote contre unanime (une demande de rectification refusée par la direction)

PV n°9 : La CGT n'a pas voté puisqu'elle a boycotté le CTL emplois. Seules les OS présentes à ce CTL (FO, CFDT) ont voté pour.

PV 9bis : reconvocation du CTL emplois. Pas de vote. Boycott de l'ensemble des OS.

PV n°1/2018 : Sur le point « expérimentation du télétravail à la DRFIP 76 », la CGT a demandé un complément à l'intervention de notre expert Pierre-François OHL comme suit :

« La CGT se félicite que l'essentiel de ses avis et propositions ait été retenu par la Direction locale. Pour autant, elle réaffirme son refus de participer à une quelconque co-gestion. » (voir compte-rendu CTL du 1er février). La direction a accepté. La CGT a approuvé le PV.

II) Projet d'évolution du réseau 2019 :

A préciser que les emplois transférés annoncés lors de ce CTL sont hors incidence PLF 2019 (Projet de Loi Fiscale, suppressions d'emplois).

2-1 Transfert de l'activité de la trésorerie de Doudeville vers la trésorerie de Yerville.

Pour la CGT Finances Publiques, il ne s'agit pas d'un transfert, mais de la fermeture de Doudeville. Tous les emplois sont transférés sauf celui du chef de poste.

Par anticipation du transfert des activités de Doudeville, la direction a affecté 1 C stagiaire sur Yerville.

La trésorerie fusionnée comprendra : 1A, 3B et 1C.

2-2 Transfert de l'activité de la trésorerie de Petit-Quevilly vers la trésorerie de Grand-Quevilly.

Fermeture de la trésorerie de Petit-Quevilly. Tous les emplois sont transférés sauf celui du chef de poste.

La trésorerie fusionnée comprendra : 1A+, 1A, 5B et 3C.

La CGT précise que la trésorerie de Petit-Quevilly reçoit beaucoup de contribuables. Elle demande qu'une communication rapide soit faite à destination des usagers.

La trésorerie de Grand Quevilly est fermée le mercredi aux usagers. Qu'en sera-t-il après la fusion ?

2-3 Transfert de l'activité de la trésorerie de Valmont vers la trésorerie spécialisée de Fécamp Municipale pour le secteur public et vers le SIP/SIE de Fécamp pour le recouvrement de l'impôt.

Fermeture de la trésorerie de Valmont.

1 emploi C transféré à Fécamp Municipale. Pas d'emploi transféré sur le SIE de Fécamp. Les 2 agents C présents à Valmont peuvent opter pour Cany Barville et prétendre sous conditions à la PRS (Prime de Restructuration).

2-4 Transfert de l'activité de la trésorerie d'Aumale vers le SIP-SIE de Neufchâtel en Bray pour le recouvrement de l'impôt et vers les trésoreries de Neufchâtel en Bray ou Blangy sur Bresle pour les missions du SPL.

Fermeture de la trésorerie d'Aumale. Aucun transfert d'emploi au SIP/SIE de Neufchâtel. Pour l'activité secteur public local, à ce stade les élus doivent préciser s'ils souhaitent leur rattachement à la trésorerie de Blangy ou à celle de Neufchâtel.

Emplois transférés : 1B et 1 C.

2-5 Transfert de l'activité de la trésorerie SPL de Darnétal vers la trésorerie de Rouen CH pour l'ensemble des missions du secteur hospitalier et de la trésorerie de Mesnil Esnard pour les autres activités du SPL.

Fermeture de la trésorerie de Darnetal. 3 emplois transférés à Mesnil Esnard et 2 emplois à la trésorerie du CHU. Recrutement anticipé d'un agent C au CHU.

A noter que le chef de poste de Darnetal (avant de partir en retraite) « secondera » le chef de poste du Mesnil Esnard.

2-6 Transfert de l'activité recouvrement de la trésorerie mixte de Mesnil Esnard vers le SIP de Rouen Est.

2 emplois transférés au SIP Rouen Est. A noter que Mesnil Esnard perd la mission recouvrement et récupère la gestion du secteur local de Darnetal hors hospitalier.

2-7 Transfert de l'activité recouvrement de la trésorerie mixte de Bihorel vers le SIP de Rouen Est.

1 emploi transféré mais tous les agents présents actuellement dans ce poste restent sur Bihorel.

La CGT s'inquiète de l'augmentation de la fréquentation des usagers sur la cité administrative avec un flux de plus en plus important à gérer par les collègues de l'accueil. Les contribuables face aux problèmes de circulation et de stationnement retourneront naturellement vers leurs trésoreries d'origine qui les renverront sur Rouen ...

Pour la direction, les trésoreries de Mesnil Esnard et Bihorel ont connu une baisse de réception lors de la dernière campagne IR (Mesnil Esnard moins 17%, Bihorel moins 5%). De plus ces contribuables en grand nombre devraient utiliser les applications dématérialisées.

2-8 Transfert de la gestion de l'EHPAD « Belle étoile » de la trésorerie mixte de Montivilliers vers la trésorerie hospitalière du Havre.

1 emploi C transféré mais tous les agents présents actuellement dans ce poste restent sur Montivilliers.

2-9 Fusion des SIP du Havre.

Avant d'aborder le point sur la fusion des SIP, les OS s'étonnent que les travaux prévus sur le SIE du Havre n'aient pas encore commencé.

La direction répond que le projet de plan a été finalisé fin octobre et remis au PPR (pôle pilotage et ressources). Des prélèvements amiante ont été effectués fin janvier. Une nouvelle réunion avec les agents a été organisée fin janvier et des modifications à la marge ont été acceptées. La division BIL a demandé des devis et effectué la mise en concurrence qui s'est terminé au mois de mai. Les travaux démarreront en septembre. (la période estivale étant peu propice aux travaux avec des entreprises fermées pour congé)

Pour les SIP, l'espace du 4° étage est conservé. Contrairement à ce que pensent les OS, la direction ne restructure pas pour gagner des m2. Elle ne prévoit pas de réduire les surfaces de travail lors de cette fusion. Les agents doivent se concerter avant les groupes de travail qui ont toute leur importance.

2-10 Fusion du SIE de Rouen Ville et du SIE de Rouen Est.

La CGT relaie l'inquiétude des agents quant à la future organisation et localisation de ce service. (les deux services ne se situent pas au même étage).

La direction n'a pas encore travaillé sur le dossier mais va organiser des GT pour trouver la meilleure organisation possible. Elle pense pouvoir donner une réponse à la rentrée de septembre.

La CGT indique qu'il est difficile de parler de nouvelles organisations de travail tant que les agents ne savent pas où ils seront situés géographiquement.

2-11 Transfert de l'activité SIE du SIP-SIE de Eu vers le SIE de Dieppe.

Fermeture du SIE de EU.

2 emplois sont transférés au SIE de Dieppe.

Les OS précisent que suite à l'annonce de cette fermeture, les agents du SIP de EU sont très inquiets quant à leur avenir.

La CGT informe la direction que les agents du SIE de Dieppe sont aussi inquiets, car ils ont peur que les emplois transférés ne soient pas affectés.

Toutes les OS dénoncent ces restructurations faites dans l'urgence, « on supprime et on organise après, d'où une grande instabilité pour les équipes et les missions... »

VOTE (la direction indique qu'en accord avec la centrale, il y aura un vote global sur les 11 points.

Pour la CGT tous ces projets sont importants. La note d'orientations ministérielles 2018 « santé, sécurité et conditions de travail » précise que l'ensemble des informations collectées pour constituer un dossier doit être transmis aux représentants des personnels pour que le projet présenté au CHSCT puisse faire, le plus en amont possible de sa réalisation, l'objet d'un avis de nature à éclairer le comité technique des mesures de prévention proposées par le CHSCT pour promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents concernés.

Au vue du peu d'éléments fournis par la direction, les élus CGT en CTL ne peuvent donc émettre de vœu puisqu'ils n'ont pas reçu d'avis éclairé des membres du CHSCT.

A noter que Solidaires est dans la même optique (pas de vœux avant l'avis du CHSCT). FO et la CFDT ont voté contre ces projets.

Le CTL sera reconvoqué le 20 juin sur le seul point « PV n°8 » car il y a eu un vote unanime des OS contre.

Le prochain CHSCT aura lieu le 29 juin.

Conclusion de la CGT:

Alors que la direction locale considère que ce projet d'évolution du réseau 2019 impacte « à minima » les agents et le service public rendu aux usagers, la CGT condamne toutes ces décisions qui vont encore dégrader les conditions de vie au travail des agents et détériorer le service public de proximité. La CGT est très inquiète pour l'avenir et la survie des petites structures.

Rouen, le 13 juin 2018 Les élu(e)s en CTL